

## Le Mercredi des Illustres - N°2 Jean HAUSER

« Jeunes auteurs : à vos plumes, tout est encore à faire ! »<sup>1</sup>



**Biographie<sup>2</sup>** : Jean HAUSER est né le 22 juin 1942 à Paris. C'est là qu'il réalise toutes ses études de droit. Il soutient le 27 mars 1969 sa célèbre thèse « *Objectivisme et subjectivisme dans l'acte juridique* », sous la direction de Pierre RAYNAUD. Après un détour en Martinique, il intègre la Faculté de Droit, des sciences sociales et politiques de Bordeaux en 1973. Entretemps, il est reçu au concours de l'agrégation 1970 sous la présidence de Pierre HEBRAUD.

Il restera ensuite à Bordeaux jusqu'à sa retraite le 31 août 2011 où il occupera nombre de fonctions prestigieuses, dont notamment celle de Vice-président de l'Université et Directeur de l'école doctorale. Il décède le 12 novembre 2017 à l'âge de 76 ans.

**Spécialités** : Droit des personnes et de la famille, droit des obligations.

**Thèse** : *Objectivisme et subjectivisme dans l'acte juridique : contribution à la théorie générale de l'acte juridique.*

**Ouvrages et articles majeurs** :

*Traité de droit civil, La famille, vol.1 « Fondation et vie de la famille » et vol. 2 « Dissolution de la famille »* avec Danièle HUET-WEILLER, 1993.

Chronique « *Droit des personnes et de la famille* » dans la Revue Trimestrielle de Droit Civil depuis 1991.

Consultations pour les lois du 26 mai 2004 relative au divorce, du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

**Divers** : Tout d'abord, il est important de comprendre que Jean HAUSER avait une appréhension très généraliste du droit, refusant toujours d'en cloisonner les différentes branches<sup>3</sup>. C'est toutefois en droit des personnes et de la famille qu'il a pu particulièrement s'illustrer.

Jean HAUSER était un fervent défenseur du mariage en tant qu'institution et non comme contrat. Cette idée abreuve d'ailleurs sa proposition de créer un « *Pacte d'intérêt commun* »<sup>4</sup>, pacte civil tout à fait innovant « *à mi-chemin entre l'indivision et la société* » basé non sur une idée de conjugalité mais de vie en commun, pouvant ainsi être conclu sans condition d'altérité sexuelle et entre frères et sœurs.

Il ne doit pas être omis que Jean HAUSER a profondément marqué de son empreinte les lois de 2004, 2005 et 2007 précitées, par sa participation au Comité de réforme du droit de la famille. Enfin, rien ne remplace la lecture de ses articles à la Revue Trimestrielle de Droit Civil pour connaître ses positions doctrinales sur les différents sujets de droit des personnes et de la famille où Jean HAUSER affiche souvent et de manière claire son point de vue<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> J. HAUSER, « *Raison* », JCP G 2017, n°598.

<sup>2</sup> Sources : M. LAMARCHE, « *Avant-Propos* » in *Mélanges J. Hauser*, LexisNexis, 2012, p. XXXV, [www.paris.notaires.fr](http://www.paris.notaires.fr) et C. RADE, « *Hommage à Jean Hauser* ».

<sup>3</sup> M. LAMARCHE, *op.cit.*

<sup>4</sup> V. Mission de recherche Droit et Justice Groupe de réflexion : conséquences financières de la séparation des couples : « *Pacte d'intérêt commun* », Dir. J. HAUSER <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984001499/index.shtml>

<sup>5</sup> V. par exemple J. HAUSER, « *Les intérêts provisoires (et supérieurs ?) de l'enfant* », RTD Civ. 2010. 549.

Photographie : <http://videos.senat.fr>.